

ARTS VISUELS

EXPOSITION DEPARTEMENTALE D'ARTS VISUELS

Tenues originales exigées

Public concerné : TOUS NIVEAUX DE CLASSE	
<p>PRINCIPES DU DISPOSITIF : La Mission Education Artistique et Culturelle propose aux enseignants de travailler pour l'année scolaire 2014-2015 autour du thème « Tenues originales exigées ».</p> <p>Différentes manifestations autour de ce même thème sont proposées tout au long de l'année scolaire en littérature (Prix Renard'eau), cinéma (sélection des films dans le cadre du dispositif « Ecole & Cinéma »).</p> <p><i>En ce qui concerne les Arts Visuels, la Mission Education Artistique et Culturelle invite les établissements scolaires à participer à une exposition départementale des travaux d'élèves sur le thème des quatre éléments.</i></p> <p>Des pistes de travail, des références culturelles seront proposées lors des animations pédagogiques.</p> <p>Les productions relèveront des différents domaines des arts du visuel : arts plastiques, photographie, vidéo, design...</p>	
<p>OBJECTIFS : Découvrir des mouvements artistiques, des artistes, des procédés... Eduquer le regard Rendre les enfants acteurs d'un projet plastique Valoriser et présenter sa production à autrui</p>	
MISE EN ŒUVRE DU PROJET...	
Septembre- Octobre	Inscription dans le projet auprès du Conseiller Pédagogique en Arts Visuels dès réception du bulletin.
Novembre	Réunion d'information présentant des pistes pédagogiques et des références culturelles autour du thème départemental Présentation des modalités d'organisation de l'exposition de fin d'année
De Novembre à Mai	Travail effectif en classe autour du thème départemental « Tenues originales exigées » : recherches, expérimentations, pratique artistique, découverte d'œuvres...
Mai-Juin	Mise en place de l'exposition : Choix d'une production collective ou d'un ensemble de productions individuelles à présenter lors de l'exposition Rédaction d'un cartel de présentation du projet plastique Accrochage Si possible, visite scolaire, de l'ensemble de l'exposition (un document d'aide à la visite étant rédigé par le Conseiller Pédagogique en Arts Visuels).

Inscription obligatoire par le biais des CPAV(DSDEN)